



Entrevue du 15 décembre 2022 avec le Ministre délégué, chargé des Transports

Projet de transfert des routes dans le cadre de la loi 3DS

À 15 jours de la décision ministérielle déterminant les transferts et mises à disposition...

Le Ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, présidait la réunion sur les projets de transfert des routes dans le cadre de la loi 3DS. À 15 jours de la signature des dispositions de transferts et de mises à disposition, le Ministre souhaitait rencontrer les organisations syndicales pour rappeler les engagements de la loi et répondre, avec l'aide de la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités) et de la DRH, aux inquiétudes des représentants du personnel....



En préalable, le ministre reconnaît avec satisfaction l'engagement des personnels dans ce début de viabilité hivernale, qui ont répondu au défi de maintien opérationnel

du réseau routier national à la suite des intempéries récentes. Il les remercie et ajoute que l'outil DIR est de qualité et qu'il doit être pérennisé.

Il indique que la mise en œuvre de la loi 3DS est conduite en toute transparence entre l'État et les collectivités territoriales. Le dossier 3DS volet routier est commun à tous, pas d'engagement financier non tenu et pas de dérogation au cadre financier.

Il n'y aura pas de processus de discussion après le 1^{er} janvier sur des demandes de reprises de réseau faites par les collectivités territoriales.

Un bref rappel des km transférés et mis à disposition est fait. Il concorde aux annonces de lundi 12 décembre faites par le DGTIM (voir le [compte-rendu de la CGT](#)), à l'exception près des retours de collectivités encore à venir et dont certaines arrivent au fil de l'eau, exemple hier pour le Doubs qui se retire du processus et ce

matin la Mayenne ne veut plus de la RN12. D'ici la semaine prochaine la concurrence entre région et département sera clarifiée.

Le Ministre précise cependant que nous n'échapperons pas à une réorganisation des DIR, car il n'est pas question de laisser des services DIR en attrition. Le ministère devra continuer de répondre à sa mission de service public.

*Nous
n'échapperons
pas à une
réorganisation
des DIR*

Bien entendu l'accompagnement des agents est un point important, il sera piloté par la DRH et le CMVRH. Un dialogue social spécifique sera mis en place. La DRH prépare une réponse écrite aux OPA pour janvier sur le point relatif à la position des agents dans le cadre de l'expérimentation avec les régions.

Le Ministre dit toute l'importance d'avoir une vision à moyen terme dans la stratégie et les moyens misent en œuvre, du ministère, notamment en prenant en compte les km transférés et la cohérence des itinéraires.

Il s'engage à revenir au cours du premier trimestre 2023 à la rencontre des organisations syndicales et organiser une rencontre spécifique sur l'accidentologie des agents.

Aucun CSA local ne devra statuer ou mettre à l'avis des organisations syndicales le sujet de la loi 3DS avant la validation du règlement type du fonctionnement des CSA, comités sociaux d'administration et des formations spécialisées, FS, par le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, CSFPE. (Obligation rappelée par le DRH)



Une loi qui transfère sur la base du volontariat seulement 25 % des 10 600 km de réseau transférable, ne peut que déstructurer un peu plus les services du ministère déjà largement dynamités par l'enchaînement des réformes internes, phases de décentralisation et de privatisation.

LOI 3Ds



La CGT rappelle

l'inquiétude grandissante des agents, et le poids de la souffrance au travail conséquences des baisses constantes et massives des effectifs.

La CGT dénonce

l'absence de moyens financiers et humains pour que l'État et le ministère assurent dans de bonnes conditions sa mission de service public routier.

Nous affirmons au ministre : **« il n'y a pas d'acceptabilité sociale de la part des agents à la loi 3 DS, c'est-à-dire à la casse des DIRs ».**

Les conséquences du sous investissement sont maintenant connues de tous, elles se traduisent par de nombreux accidents, même mortels, des conditions de travail dégradées et un réseau en décrépitude.

Après avoir affirmé **« je ne veux pas qu'on casse l'outil DIR »**, le ministre conclut la réunion par **« Ça ne sera pas les mêmes DIRs demain qu'aujourd'hui, après la loi 3 DS »**

La CGT se félicite du constat partagé par plusieurs fédérations syndicales : à ce jour la mise en œuvre du volet « transfert et expérimentation des routes nationales » est un fiasco.

Si les projets allaient à son terme ce serait la fin des DIRs, une catastrophe pour le service public pour les usagers et une catastrophe sociale pour les agents

Il est encore possible de reconnaître cet échec et de renoncer à cette casse.

Nota : Pour plus de précisions techniques sur les revendications portées par la CGT relire le [compte-rendu de la réunion du 12 décembre](#) (échanges avec le DGITM, la DRH et la DMR)



N ???
TRANSFERTS
1 190 Km
N ???
EXPÉRIMENTATIONS
1 700 Km

Départements
et Métropoles

Régions